

## FICHE D'INSCRIPTION

Dans un premier temps, contacter l'école pour vous informer des disponibilités en fonction des dates souhaitées par mail [kitesurfvendee@gmail.com](mailto:kitesurfvendee@gmail.com) ou par tél. 06.26.78.89.70.

Ensuite, remplir cette fiche et la retourner signée accompagnée du chèque d'arrhes au moins 10 jours avant la séance.

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_  
**ADRESSE :** \_\_\_\_\_  
**PORTABLE :** \_\_\_\_\_ **E-MAIL :** \_\_\_\_\_  
**AGE :** \_\_\_\_\_ **TAILLE :** \_\_\_\_\_ **POIDS :** \_\_\_\_\_ **POINTURE :** \_\_\_\_\_

### **Autorisation Parentale (pour les moins de 18 ans)**

Je soussigné(e) :	Représentant légal de :
Autorise mon enfant à participer aux activités réservées dans le cadre des CGV de l'école Kitesurf Vendée.	Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)
Date:            /            /	Le père :
La mère :	

J'atteste être à l'aise dans l'eau et être capable de nager

**NIVEAU EN KITESURF :**       Débutant       En progression       Confirmé

**SPORT(S) PRATIQUE(S) :** \_\_\_\_\_ **Fréquence :** \_\_\_\_\_

### **MODE DE CONNAISSANCE DE L'ECOLE :**

Internet     Réseaux sociaux     Bouche à oreille     Camping     Office de Tourisme     Autres :

### **FORMULE SOUHAITEE :**

130€ la séance 4 heures     250€ les 2 séances     370€ les 3 séances     590€ les 5 séances

Navigation surveillée : 90€ la séance de 4 heures (remontée au vent impérative)

Cours privilège : 200€ la séance de 4 heures. 2 personnes max.

**DATE(S) DE RESERVATION SOUHAITEE(S) :** \_\_\_\_\_

**L'assurance en responsabilité civile pour la pratique du kitesurf est obligatoire. La Fédération vous propose différentes licences et tarifs que vous retrouverez sur le site de la [FFVL](http://ffvl.com) en utilisant le code de l'école: 16923. Si vous n'avez pas pu la prendre en ligne, l'école vous la fournira pour 5€ par séance.**

***Pour que la réservation soit effective, il faut impérativement que la fiche d'inscription soit remplie et renvoyée accompagnée d'un virement bancaire ou d'un chèque d'arrhes de 90€ à l'ordre de Kitesurf Vendée, à l'adresse ci-dessous (au minimum 10 jours avant la séance). Tous les règlements s'effectuent en chèque ou en espèces lors du début de la séance.***

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-dessous

**Signature :** \_\_\_\_\_

**KITESURF VENDEE**

Tél: 06 26 78 89 70 / [kitesurfvendee@gmail.com](mailto:kitesurfvendee@gmail.com) / [www.kitesurfvendee.fr](http://www.kitesurfvendee.fr)  
Gérard BOUSSEAU - 15 rue des Rochers - 85560 LE BERNARD

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Public** : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf est fortement conseillé. Pour les licences annuelles il est obligatoire. Pour les mineurs, merci de remplir l'autorisation parentale ci-dessus. Pour les petits gabarits et les plus jeunes, l'école ne prendra pas de stagiaires de moins de 45 kilos et de moins de 14 ans pour des raisons de sécurité (déclenchement des systèmes de sécurité).

**Décharge** : Le stagiaire certifie **savoir nager** et être médicalement apte à la pratique sportive, en conséquence, je dégage l'école de toute responsabilité en cas d'accident me survenant ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique, médicale ou au non-respect des consignes du moniteur. La stagiaire déclare ne pas être en état de grossesse.

**Réservation** : Suite au 1<sup>er</sup> contact téléphonique (ou mail), toute réservation sera effective à réception de la fiche d'inscription dûment remplie et du virement ou du chèque d'arrhes de 90€ par personne.

**Paiement** : Tous les règlements s'effectuent en chèque ou en espèces lors du début de la séance.

**Horaires** : Les séances s'effectuent entre 8h et 21h en fonction des conditions météorologiques. Le moniteur adaptera les horaires de la séance en fonction des conditions. Le stagiaire se doit de respecter l'horaire convenu. La séance vous sera confirmée par téléphone dans les 48h précédant la date de réservation. Chaque séance inclue la durée de l'équipement, du déplacement sur le site, le briefing, le temps de pratique et le débriefing.

**Report de séance** : Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la séance, le stagiaire sera prévenu au plus tard 24h avant. Le moniteur et le stagiaire conviendront ensemble de la date de report (dans un délai de 10 jours). Pour les formules 2 et 3 séances, une séance de planche nautique tractée sera imposée.

**Annulation** : Toute annulation de la part d'un stagiaire moins de 10 jours avant le déroulement de la séance entraînera la perte des arrhes versés. Il en sera de même si le stagiaire ne se présente pas le jour de la séance. Toute annulation de la part du moniteur sans report possible dans les 10 jours suivants entraînera le remboursement des arrhes versés. Le moniteur se réserve le droit d'annuler votre séance si vous n'êtes pas en pleine possession de vos moyens physiques ou mentaux (alcool, stupéfiants, ...) lors de votre arrivée ce qui entraînera la perte des arrhes versés.

**Assurances** : Il est obligatoire d'être assuré en **responsabilité civile** pour la pratique du kitesurf en école. Vous trouverez les différentes licences proposées par la Fédération sur le site de la **FFVL** en utilisant le code de l'école **16923**, Pensez à vous munir de votre licence lors de la première séance. Si vous détenez déjà une licence de l'année veuillez la présenter le premier jour du stage. Si votre assurance prend en charge l'activité kitesurf en responsabilité civile munissez-vous d'un justificatif de celle-ci. Il est aussi fortement conseillé de prendre une assurance complémentaire individuelle accident pour vous couvrir de tout accident corporel ou matériel lors de vos séances. Elle n'est pas obligatoire.

**Matériel** : L'école fournit tout le matériel nécessaire à la pratique du kitesurf : Aile, planche, combinaison néoprène, harnais, gilet, casque et radios. Il est fortement conseillé de prévoir des **chaussons en néoprène** qui ne sont pas fournis dans toutes les pointures. Concernant la casse ou la perte de matériel, tous les dégâts engendrés sur le matériel de l'école dus au non respect des consignes données par le moniteur (non respect de la zone d'évolution par ex) entraînera la facturation des frais de remise en état ou du remplacement du matériel endommagé.

**Droit à l'image** : Le stagiaire (ou ses parents) autorise l'école à utiliser toutes les images réalisées lors des séances sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la promotion de l'école et ce, sans limite de durée. Celles-ci vous seront fournies sur simple demande.

### KITESURF VENDEE

Tél: 06 26 78 89 70 / [kitesurfvendee@gmail.com](mailto:kitesurfvendee@gmail.com) / [www.kitesurfvendee.fr](http://www.kitesurfvendee.fr)  
Gérard BOUSSEAU - 15 rue des Rochers - 85560 LE BERNARD